



COMMUNE DE TRAEENHEIM



Mai 2023

GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS

C'est avec plaisir que nous souhaitons un très heureux anniversaire à nos séniors, du bonheur et la santé !

2 mai : Gaby Feyrer (79 ans)	23 mai : Benoît Geiger (75 ans)
5 mai : Frédéric Mochel (82 ans)	29 mai : Catherine Reisz (82 ans)
11 mai : Charles Reisz (96 ans)	31 mai : Gérard Schmitt (79 ans)
12 mai : Marie-Louise Wilhelm (75 ans)	
15 mai : Christiane Geiger (77 ans)	

DATES A RETENIR

- **11 mai : Balade gourmande** : Westhoffen – Réservation au 03.88.62.31.01
- **14 mai : Bacchus tours**
Pour les 70 ans de la Route des Vins d'Alsace, 3 circuits pédestres, 2 circuits vélos, 2 circuits VTT, 1 circuit gyropode et un circuit « Stestepper » vous sont proposés pour explorer notre beau territoire. Marlenheim, Scharrachbergheim et Westhoffen vous attendent pour diverses animations et festivités ainsi que Balbronn (Domaine ANSTOTZ) et Wangen. De tout pour tout le monde, sportifs on non ! Pour plus de renseignements, contactez l'Office de tourisme Mossig et Vignoble au 03 88 87 33 50.
- **Samedi 20 mai : Balade des Loejelgucker**
Balade entre vignes et village, un verre à la main pour déguster ce que notre terroir a de meilleur à offrir ! Dégustation seule (12 euros, verre à vin offert). Menu gastronomique bio et dégustation (42 euros) à réserver (nombre de places limitées). Tartes flambées, fromages bio et animations sur la place du village. Réservations et renseignements : vignerons@traenheim.net ou 03 88 50 30 33.
- **Dimanche 25 juin : Marathon du Vignoble**
Vous souhaitez donner un coup de main pour accueillir les coureurs dans notre village ? faites-vous connaître auprès de la mairie !

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque rouvre ses portes au public.

Les jeudis de 16H à 18h30 (hors vacances scolaires)
Les bénévoles vous y attendent avec impatience !

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE



En raison du jour férié le jeudi 18 mai (Ascension) les ordures ménagères seront enlevées le samedi 20 mai 2023.

**NE PAS
OUBLIER**

Prochaine collecte (poubelle bleue + sac plastique) : Vendredi 19 mai 2023

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
 • Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
 • Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
 • < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 • < 100 m² ouverte : DP
 • < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 • > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 40 m² : DP
 • > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC

PORTAIL DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
 Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

➔ Climatiseur et pompe à chaleur = DP

D'autres questions d'urbanisme ? Prenez rendez-vous avec David Wetterwald, 2^{ème} Adjoint Chargé de l'urbanisme, par mail : mairie@traenheim.fr

Avec nos meilleures salutations
 Gérard STROHMENGER
 et le Conseil Municipal

